

Procès-Verbal

de la réunion du 15 septembre 2014

Le neuf septembre deux mille quatorze, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller municipal pour une réunion prévue le **quinze septembre deux mille quatorze**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

- Projet éolien EOLE RES
- Délégations au Maire
- Mise à disposition de la Licence IV
- Groupement d'achat gaz et électricité - prestations d'optimisation et d'efficacité des consommations d'énergies avec Énergie Vienne
- Borne de recharge de véhicules électriques
- Syndicat mixte à vocation départementale pour l'eau et l'assainissement
- Fête du 14 août 2014 - Subvention au Jazeneuil Football Club
- Ligne de trésorerie
- Achat de matériels
- Réparation électrique sur bâtiment – Devis
- Compte rendu de la commission « Locations et tarifs »
- Questions diverses.

☆☆☆☆☆

L'an deux mille quatorze, le quinze septembre, à vingt heures quarante minutes, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude LITT, Maire, assisté de M. Thierry BILLEROT, secrétaire de mairie.

Étaient présents : M. LITT Claude, Mme ROY Estelle, M. TERRIÈRE Éric, Mme DAUNIZEAU Bénédicte, Mmes DEBENEST-OLIVIER Fabienne, LE REST Marie-Gwenaëlle, MARTIN Cécile, TEIXEIRA-RIBARDIÈRE Claudine, MM. BELLINI Bruno, BRAULT Olivier, DUPUIS Fabrice, DURIVault David, QUINTARD Dominique.

Absents représentés : M. MACOUIN Bernard (DUPUIS Fabrice), MARCHOUX Éric (BRAULT Olivier).

Monsieur BELLINI Bruno a été élu Secrétaire de séance.

Adoption du procès verbal de la réunion du 11 août 2014

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 11 août 2014, le procès-verbal s'y rattachant.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

**N° 2014 – 15.09 - 106 – Projet d’implantation d’éoliennes
sur le territoire communal**

Monsieur David DURIVault quitte la salle des délibérations et ne participe donc pas au délibéré et au vote concernant ce projet.

Monsieur le Maire de la Commune de JAZENEUIL présente au Conseil municipal le projet d’implantation d’éoliennes sur le territoire de la commune de JAZENEUIL conduit par la Société EOLE-RES SA, 330 rue du Mourelet, 84000 Avignon.

La Société EOLE-RES, par l’intermédiaire de son agence Sud-Ouest situé 12 Quai des Queyries, 33100 Bordeaux, sollicite le droit de développer, concevoir, construire, exploiter et mener les études nécessaires à l’installation d’éoliennes sur des terrains situés sur le ban communal.

Monsieur le Maire précise qu’une délibération favorable permettra à la société EOLE RES de poursuivre leur projet plus « sereinement », et qu’une délibération défavorable ne pourra en aucun cas interdire l’implantation d’éoliennes. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (11 voix pour, 3 abstentions) :

- donne un avis favorable au développement d’un tel projet ;
- accorde à la Société EOLE-RES le droit d’effectuer toutes démarches ainsi qu’à déposer toutes autorisations nécessaires au bon développement d’un projet éolien ;
- autorise Monsieur le Maire à signer une Déclaration préalable en vue de l’édification d’un mât de mesures sur le terrain concerné.

Monsieur David DURIVault retourne dans la salle des délibérations.

N° 2014 – 15.09 - 107 – Délégations au Maire

Après avoir pris connaissance de l’article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal donne à Monsieur le Maire, les délégations suivantes pour la durée de son mandat :

2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d’une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n’ont pas un caractère fiscal ;	Sans limite Unanimité
4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l’exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;	Limités à 3000 € HT 12 voix pour, 3 abstentions.
5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n’excédant pas douze ans ;	Unanimité
8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;	Unanimité

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;	Unanimité
15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;	<i>Sans condition</i> Unanimité
17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;	<i>Limitée à la partie administrative</i> Unanimité

N° 2014 – 15.09 - 108 – Mise à disposition de la licence IV

Monsieur Éric TERRIÈRE rappelle l'acquisition faite par la Commune de JAZENEUIL de la licence IV appartenant à Monsieur Gérard LEGEAY gérant du bar restaurant « le Bout du Pont » au prix de 4 000 € hors frais notariés. La vente a été signée en date du 14 août 2014 à l'étude de Maître MEUNIER Jean François, Notaire à LUSIGNAN.

L'acquisition de cette licence était subordonnée à la signature d'un contrat de mise à disposition au profit de Monsieur Gérard LEGEAY, gérant du bar restaurant « le Bout du Pont », au prix mensuel de 50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- accepte qu'un contrat de mise à disposition de la licence IV communale soit consenti au profit de Monsieur Gérard LEGEAY, gérant du bar restaurant « le Bout du Pont », au prix mensuel de 50 € à compter du 1^{er} octobre 2014, et d'en confier la rédaction à Maître MEUNIER Jean-François,
- dit que la licence IV est consentie à Monsieur LEGEAY pendant toute la durée du bail commercial, et qu'en cas de vente ou de mise en liquidation du locataire, la jouissance de cette licence deviendra caduque et restera propriété communale.

N° 2014 – 15.09 - 109 – Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de gaz naturel et de prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergie dont le syndicat Énergies Vienne est le coordonnateur

Le Conseil municipal :

Vu le Code de l'Énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Acte Constitutif approuvé par le Syndicat ÉNERGIES VIENNE lors de son Comité Syndical du 24 juin 2014,

Considérant que la Commune de JAZENEUIL a des besoins en matière :

- *d'acheminement et de fourniture d'électricité et services associés à la fourniture d'électricité,*
- *d'acheminement et de fourniture de gaz naturel et services associés à la fourniture du gaz,*
- *de prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies,*

Considérant que le Syndicat ÉNERGIES VIENNE a constitué un groupement de commandes, pour les personnes morales de droit public et de droit privé, dont il est le coordonnateur pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz naturel et services associés à la fourniture de ces énergies, ainsi que les prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies,

Considérant que la Commune de JAZENEUIL, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à la majorité des voix (14 voix pour, 1 abstention) :

- décide de l'adhésion de la Commune de JAZENEUIL au groupement de commande pour la préparation et la passation de ses accords-cadres et marchés portant sur :
 - l'acheminement et la fourniture d'électricité et les services associés à la fourniture d'électricité,
 - l'acheminement et la fourniture de gaz naturel et les services associés à la fourniture de gaz,
 - les prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies ;
- autorise Monsieur le Maire à notifier au Syndicat ÉNERGIES VIENNE l'adhésion de la Commune de JAZENEUIL au groupement dont l'Acte constitutif est joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- s'engage à communiquer au coordonnateur la nature et l'étendue de ses besoins en vue de la passation des marchés, accords-cadres et marchés subséquents lancés par le groupement ;
- s'engage à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents conclus dans le cadre du groupement ;
- s'engage à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget.

N° 2014 – 15.09 - 110 – Bornes de recharge de véhicules électriques

Monsieur Bruno BELLINI présente au Conseil municipal le dispositif proposé par le syndicat Énergies Vienne et en partenariat avec la Région Poitou-Charentes et l'ADEME sur le projet de déploiement de bornes de recharge de véhicules électriques.

Afin de contribuer à l'objectif du schéma régional visant le déploiement de 1 000 bornes de recharge en Poitou-Charentes d'ici à 2016, le Comité du Syndicat Énergies Vienne dans sa séance du 25 juin 2013 a autorisé le Président du Syndicat à :

- répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la Région pour le Déploiement des Infrastructures de Recharge pour les véhicules électriques en Poitou-Charentes afin de participer à la couverture de points de recharge sur le département de la Vienne, de manière concertée avec le Syndicat Intercommunal d'Électricité des Deux-Sèvres (SIEDS) ;
- créer un « programme de bornes électriques » estimé à un montant de 200 000 € HT pour les années 2013 à 2016 qui prendra en charge 20 % de l'investissement des infrastructures de recharge sur un projet d'une collectivité ayant souhaité participer aux programmes national et régional sur présentation d'une facture.

La candidature du Syndicat Énergies Vienne a été retenue par décision du Commissariat général à l'investissement du 29 janvier 2014 et les conventions de la Région et de l'ADEME ont été notifiées fin mai 2014.

Le prix d'une borne revient à 12 500 € HT, mais l'intérêt de ce projet de déploiement coordonné de bornes de recharges de véhicules électriques sur le territoire du Syndicat Énergies Vienne réside en son coût résiduel limité pour la commune à 1 250 € HT, compte tenu d'une prise en charge à hauteur de 90 % de l'investissement (par des subventions cumulées de l'Etat pour 50%, de la Région pour 20% et du Syndicat pour 20%). Le Syndicat Énergies Vienne se chargera, pour le compte de la Commune, de collecter l'ensemble des subventions État-Région, et de lui reverser les montants correspondants.

L'offre ALTERBASE opérateur des bornes a été présentée à la commune par SORÉGIÉS.

Les statuts du Syndicat Énergies Vienne entrés en vigueur le 1er avril 2014 comprennent, à compter de cette date, la compétence optionnelle intitulée « création et entretien d'infrastructures de charge pour véhicules électriques ».

Après un débat ouvert, le Conseil municipal avec 3 voix pour, 8 voix contre et 4 abstentions, décide de ne pas s'inscrire dans la démarche volontaire de déploiement d'une borne de recharge de véhicules électriques sur le territoire de la commune proposée par le syndicat Énergies Vienne. Les principaux points négatifs relevés au cours du débat sont un manque de confiance :

- en cette technologie comme réponse aux besoins de déplacement dans nos territoires ;
- en la clarté de l'offre de SORÉGIÉS sur les responsabilités de la commune propriétaire de la borne ;
- en l'utilité d'une carte d'abonnement de recharge de véhicule pour la commune.

**N° 2014 – 15.09 - 111 – Syndicat mixte à vocation départementale
pour l'eau et l'assainissement**

Monsieur le Maire aborde succinctement ce dossier de création d'un syndicat mixte à vocation départementale pour l'eau et l'assainissement qui résultera de la fusion-dissolution des 28 syndicats d'eau et d'assainissement du Département de la Vienne, voulu par l'État dans le cadre de la réforme territoriale.

L'un des délégués titulaires auprès du SIVEER étant absent, Monsieur le Maire suggère de reprendre ce point lors de la prochaine réunion de Conseil municipal.

N° 2014 – 15.09 - 112 – Fête du 14 août 2014

Subvention au Jazeneuil Football Club

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide l'attribution d'une subvention à l'association Jazeneuil Football Club de 100 € pour l'organisation de la fête du 14 août 2014.

N° 2014 – 15.09 - 113 – Ligne de trésorerie

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal demande à Monsieur le Maire de procéder à une consultation pour la mise à disposition d'une ligne de trésorerie de 100 000 € sur une durée d'un an à compter du 1^{er} décembre 2014, auprès des organismes bancaires ci-dessous :

- Crédit Mutuel
- Caisse d'Épargne
- Crédit Agricole
- Banque Postale.

N° 2014 – 15.09 - 114 – Achat de matériel

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal demande à Monsieur le Maire de procéder à une consultation pour l'acquisition de panneaux de signalisation temporaire auprès d'entreprises spécialisées dans ce domaine, suivant le détail ci-dessous :

- 2 panneaux « limitation de vitesse à 30 km/h » ;
- 2 panneaux « travaux » ;
- 2 panneaux de « rétrécissement de chaussée » ;
- 3 panneaux « route barrée » ;
- 6 panneaux « déviation ».

N° 2014 – 15.09 - 115 – Réparation électrique sur bâtiment

Devis

Ayant constaté des dysfonctionnements réguliers sur l'éclairage de l'abri-bus et des sanitaires du centre bourg, le Conseil municipal accepte le devis de l'entreprise GV'Elec de JAZENEUIL pour le remplacement des luminaires existants par 4 luminaires à détection, avec ampoules Led de 11 W : montant du devis 358,00 € HT soit 429,60 € TTC.

La dépense sera imputée en investissement à l'article 21318 de l'opération « Bâtiments divers ».

N° 2014 – 15.09 - 116 – Rapport de la commission

« Locations et tarifs »

La commission créée pour étudier et faire des propositions sur les conditions de prêt du matériel communal ainsi que sur celles de la mise à disposition et de la location des salles communales n'a pas encore pu se réunir. Sa première réunion est fixée au mercredi 17 septembre prochain.

Questions diverses

Bulletin municipal : il est en cours de rédaction, son impression est prévue pour la fin du mois. Les principaux sujets de ce 8 pages sont : la présentation de l'équipe municipale (un appel est lancé pour les photos du trombinoscope), le budget communal, la CCID, les travaux de la rue St-Nicolas, la salle du Moulin.

Réunion publique : elle est proposée pour le vendredi 10 octobre 2014 à 20h30 à la salle des fêtes. C'est une rencontre avec les Jazeneuillais pour informer, échanger et débattre sur différents sujets, et principalement sur ceux abordés dans le bulletin municipal (qui en fait l'annonce).

Visites des villages : elles ont pour objectif de rencontrer les habitants des villages, sur site, et évoquer les attentes de chacun. La première visite aura lieu le samedi 11 octobre 2014 à 10h30 pour les villages du Châtaignier, de la Nadauderie et du Petit Châtaignier. Une seconde aura lieu le samedi 8 novembre 2014 à 10h30 pour le village des Quintardières.

Communauté de Communes du Pays Mélusin : un compte rendu succinct est fait sur l'avancement des projets communautaires : Maison des services, pôle sportif, et unité de traitement du méluzéen.

Info-Énergie : M. Bruno BELLINI informe le Conseil municipal qu'il est en contact avec un conseiller Info-Énergie de Vienne Habitat pour l'organisation d'une action de sensibilisation aux économies d'énergie sur la commune, une action espérée dès l'hiver prochain afin de susciter des rendez-vous de conseil personnalisé pour les habitants qui le souhaiteront.

Passage piétons à l'arrêt de bus de la Mimaudière : la traversée de la D94 pour les scolaires déposés par le bus se révélant dangereuse, le marquage d'un passage piétons peut-il être envisagé ? La question sera posée à la Direction des Routes du Département.

Pré Sableau : une étude de faisabilité juridique sera faite pour permettre la mise à disposition du terrain non occupé de la zone artisanale à un exploitant agricole, et assurer ainsi un entretien.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à vingt-trois heures quarante-cinq minutes.

**Tableau récapitulatif des délibérations du Conseil municipal
en date du 15 septembre 2014**

2014 – 15.09 – 106	Projet d'implantation d'éoliennes - sur le territoire communal
2014 – 15.09 – 107	Délégations au Maire
2014 – 15.09 – 108	Mise à disposition de la licence IV
2014 – 15.09 – 109	Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de gaz naturel et de prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergie dont le syndicat Énergies Vienne est le coordonnateur
2014 – 15.09 – 110	Bornes de recharge de véhicules électriques
2014 – 15.09 – 111	Syndicat mixte à vocation départementale - pour l'eau et l'assainissement
2014 – 15.09 – 112	Fête du 14 août 2014 - Subvention au Jazeneuil Football Club
2014 – 15.09 – 113	Ligne de trésorerie
2014 – 15.09 – 114	Achat de matériel
2014 – 15.09 – 115	Réparation électrique sur bâtiment - Devis
2014 – 15.09 – 116	Rapport de la commission - « Locations et tarifs »
	Questions diverses

Ont signé au registre :

Monsieur Claude LITT	Madame Estelle ROY	Monsieur Éric TERRIÈRE
Madame Bénédicte DAUNIZEAU	Monsieur Bruno BELLINI	Monsieur Olivier BRAULT
Madame Fabienne DEBENEST-OLIVIER	Monsieur Fabrice DUPUIS	Monsieur David DURIVAUT
Madame Marie Gwenaëlle LE REST	Monsieur Bernard MACOUIN Absent représenté	Monsieur Éric MARCHOUX Absent représenté
Madame Cécile MARTIN	Monsieur Dominique QUINTARD	Madame Claudine TEIXEIRA-RIBARDIÈRE